

2024

PROGRAMME DE FORMATION

Série de webinaires

**Pratique du droit des
étrangers, niveau 3 :
Je veux me perfectionner**

Side Quest

Une question sur le programme ? Besoin de précisions ? Besoin d'une prise en charge particulière ?
Contactez notre responsable pédagogique : thibault@side-quest.io

Pratique du droit des étrangers, niveau 3 : Je veux me perfectionner

Objectifs (professionnels)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Développer des activités de conseil en droit des étrangers en plus de ses activités contentieuses
- Utiliser des stratégies dans la constitution de ses dossiers de demande de séjour
- Utiliser des stratégies dans les recours et les contentieux
- Développer la clientèle de son cabinet et la visibilité de son offre en droit des étrangers
- Connaître les actualités juridiques et évolutions du droit des étrangers en 2023

Public

Le public concerné est : tous les juristes et avocats inscrits et exerçants sur le territoire Français.

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : être juriste de formation ou avoir le statut d'avocat car la formation donne des compétences applicables à la pratique juridique.
- Niveau exigé : Cette formation s'adresse aux niveaux débutant/moyen en droit des étrangers

Durée

Cette formation se déroule en 6h, avec 4 webinaires de 1h30.

Date & lieu

La formation a lieu en webinaire, sur Zoom les :

Jeudi 7 mars 2024, de 11h à 12h30

Jeudi 14 mars 2024, de 11h à 12h30

Jeudi 21 mars 2024, de 11h à 12h30

Jeudi 28 mars 2024, de 11h à 12h30

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 450€ HT, soit 540€ TTC (TVA 20%), hors offre promotionnelle éventuelle.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque l'apprenant a payé l'intégralité de la formation et a signé la convention.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Magistrale, démonstrative et applicative

Outils pédagogiques : Cour magistral, démonstration sur ordinateur, exercices pratiques, QCM.

Supports pédagogiques : A l'issue de la formation, l'apprenant reçoit un document au format PDF reprenant les supports de présentation

Prise en compte du handicap : 100% en ligne avec rythme modulable, scriptes à disposition des apprenants si nécessaire, aménagements supplémentaires possibles sur demande avec étude au cas par cas.

Contactez le référent handicap : thibault@side-quest.io

Éléments matériels de la formation

Équipements devant être amenés par l'apprenant : de quoi prendre des notes, un ordinateur récent avec accès à internet.

Documentation : Liste de ressources complémentaires délivrées au cours de la formation, support pédagogique livré en fin de formation.

Compétences des formateurs

La formation sera assurée par :

Anne-Caroline Vibourel : Avocate en droit de la famille 🏠 et en droit des étrangers 🌍 / Médiatrice 😊 / Formatrice en droit des étrangers 🎓

Gilles Merveilleux : ancien avocat et fondateur de Replick

Contenu (🔍 = Quizz)

Introduction

Partie 1 : Développer les activités de conseil en droit des étrangers (1h30)

- Quelles sont les activités de conseil concernées ?
- Comment les développer ?
- Stratégie à la constitution des dossiers de demande de titre de séjour
- Mises en situation
- 

Partie 2 : Développer des stratégies pour gagner (1h30)

- Stratégies des recours gracieux et demande d'AJ suspensive
- Stratégies durant le contentieux
- Stratégies non juridiques, les liens avec la préfecture, leviers politique et la presse
- 

Partie 3 : Développer son cabinet en droit des étrangers (1h30)

- Comment développer sa clientèle ?
- Stratégie marketing
- Conseils en communication
- 

Partie 4 : Actualisation (1h30)

- La réforme de 2023
- Actualités
- Nouvelles réglementations
- Jurisprudences marquantes
- 

Temps libre et questions réponses

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les formateurs vérifient la présence des participants à chacun des webinaires. Les absents peuvent suivre le webinaire en replay.

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Pour déterminer si l'apprenant a acquis les connaissances fixées dans les objectifs, on se base sur des QCM, avec correction en direct.